

DECISION DU PRESIDENT**PORTANT CRÉATION DE VACATIONS DANS LE CADRE DE LA SAISON ARTISTIQUE
DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE CRÉTEIL**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions délégués du Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2021-076 du 10 septembre 2021 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'activité culturelle des conservatoires et des médiathèques, Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer des manifestations aux usagers du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi de Créteil ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces manifestations ; qu'à cet égard, il convient de créer des vacations ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Vingt vacations sont créées pour l'intervention d'intervenants extérieurs dans le cadre des manifestations au sein au sein du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/06/22
Accusé réception le	10/06/22
Numéro de l'acte	DC2022/491
Identifiant télértransmission	094-200058006-20220322-lmc134580-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 10 juin 2022.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



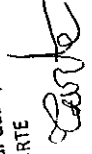
Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	10/06/22
Accusé réception le	10/06/22
Numéro de l'acte	DC2022/491
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220322-lmc134580-AU-1-1

Création de vacances dans le cadre de la saison artistique 2022 du conservatoire de Créteil

Nature de la vacation	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacations	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération brute sur la base de 25€ brut par service
Remplacement	Professeur violon	1	20	11, 12, 13, 18, 19 et 20 mai	500€

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur des Sports et de la Culture
Julien TOURTE



Création de vacances dans le cadre de la saison artistique 2022 du conservatoire de Créteil

Nature de la vacation	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacations	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération brute sur la base de 25€ brut par service
<i>Jury cordes</i>	2 Professeurs	1	5	19 mai	125€
<i>Jury accompagnement</i>	2 professeurs	1	4	20 mai	100€
<i>Jury chant</i>	2 professeurs	1	5	23 mai	125€
<i>Jury hautbois, clarinette, piccolo, tuba, cor</i>	5 professeurs	1	3	24 mai	75€
<i>Jury flûte traversière</i>	1 professeur	1	5	24 mai	125€

Création de vacations dans le cadre des manifestations culturelles 2022 du conservatoire de Créteil

Nature de la vacation	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacation	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération nette sur la base de 70€ nets par service
Régie Lumière	Technicien	1	3	14 mai	210€
Régie Lumière	Technicien	1	5	22 mai	350€

Création de vacations dans le cadre de la saison artistique 2022 du conservatoire de Créteil

Nature de la vacation	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacations	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération brute sur la base de 25€ brut par service
Jury piano	2 professeurs	1	5	16 mai	125€
Jury percussions	2 professeurs	1	4	17 mai	100€